



COMPTE-RENDU

Séance du CONSEIL DE COMMUNAUTE LE 25 JUIN 2013 - 19 HEURES A MARCKOLSHEIM

Date de convocation : 02 avril 2013

Délégués en fonction : 26 Présents : 26 Absents et excusés : ./.

Procurations : ./.

Membres présents :

- **Artolsheim** : M. Patrick SPIEGEL (suppléant)
- **Bindernheim** : M. Jean-Paul IMBS
- **Boesenbiesen** : M. Jean-Blaise LOOS
- **Bootzheim** : M. Georges BLANCKAERT
- **Elsenheim** : M. Francis MERTZ
- **Heidolsheim** : Mme Marie-Louise HUMBERT (suppléante)
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : M. Bruno KUHN, M. Maurice FAHRNER
- **Mackenheim** : M. Jean-Claude SPIELMANN
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, M. Jean-Marie HAEFFELI, M. Marc GAUTIER, Mme Chrystelle ERARD, Mme Catherine GREIGERT, M. Jean-Claude MULLER, Mme Claudine OBER,
- **Ohnenheim** : M. Rémy STOECKLE
- **Richtolsheim** : M. Gérard SCHWAB
- **Saasenheim** : M. Norbert LOMBARD
- **Schoenau** : M. Gérard BERNARD
- **Schwobsheim** : Mme Denise KEMPF (suppléante)
- **Sundhouse** : M. Jean-Louis SIEGRIST, M. Michel BERGER
- **Wittisheim** : M. Justin FAHRNER, M. Jean-Marie BECK (suppléant)

Absents excusés:

M. Bernard SCHULTZ, M. Alex JEHL, M. Jean-Marie SIMLER, M. André KRETZ, Mme Denise ADOLF (suppléante), M. Henri SIMLER (suppléant), M. François REMOND (suppléant), M. Régis KREDER (suppléant), M. Pascal JEHL (suppléant), M. Gérard FAHRNER (suppléant), M. Sébastien SCHWOERER (suppléant), M. Bruno BOSCHERO (suppléant), Mme Danièle SCHWEIN (suppléante), M. Philippe PIVARD (suppléant), M. Pierre GRAFF (suppléant), M. Claude GERBER (suppléant), M. Gérard SIMLER (Conseiller Général), M. Jean-Paul BEHR (Trésorier), M. Antoine HERTH (Député).

Assistaient en outre :

M. François GALLIN (suppléant), M. Benoît ECK (suppléant), M. Jean-Jacques KRACHER (suppléant), M. Jean-Pierre ARNOLD (suppléant), Mme Christiane BERNARD (suppléante), Mme Patricia CUCUAT (suppléante), M. Gilles WEBER (suppléant), Mme Marie-Thérèse STOECKEL (suppléante), M. Servais ROESZ (suppléant), Mme Edith SCHWAB (suppléante), M. Laurent KRACKENBERGER (Conseil Général du Bas-Rhin), M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services), M. Jean-Marc STURMEL (Directeur Général Adjoint), M. Didier HERRMANN (Directeur des Services Techniques), Mme Céline SPITZ (Agent de développement), Thierry GELB (Agent de développement), Agathe BRUANDET (Directrice de la Médiathèque de la Bouilloire).

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président,

- ◆ désigne à l'unanimité comme secrétaire de séance, Monsieur Rémy STOECKLE.

*

**

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 avril 2013

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

- ◆ approuve le procès-verbal de la séance du 8 avril dernier.

Adopté à l'unanimité.

*

**

1. Décisions du Président et du Bureau

Le Président rend compte des délégations d'attribution exercées par lui-même et le Bureau en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 9 janvier 2012.

Ces décisions n'amènent pas d'observations particulières.

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Personnel

a. Modification du régime indemnitaire des agents

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ fixe le régime Indemnitaire applicable aux fonctionnaires titulaires et stagiaires et aux agents non titulaires de la collectivité ;
- ◆ arrête les taux limites des attributions comme identiques aux taux maximums indiqués ;
- ◆ décide de la date d'entrée en vigueur du nouveau dispositif au 1^{er} août 2013 ;
- ◆ fixe l'enveloppe budgétaire affectée au Régime Indemnitaire des agents de la collectivité comme suit :
 - Budget Principal : 71 500 €
 - Budget Piscine : 26 300 €
 - Budget Médiathèque : 8 300 €
- ◆ indique que cette enveloppe sera réévaluée annuellement par décision du Conseil de Communauté en fonction des évolutions de carrières et positionnements professionnels des agents ;
- ◆ précise que cette enveloppe fera l'objet d'un ajustement automatique en fonction des évolutions législatives et réglementaires touchant le régime indemnitaire visé par la présente délibération ;
- ◆ charge le Président de procéder aux attributions par voie d'arrêté individuel en fonction des critères rappelés aux différents commentaires en pièce jointe ainsi qu'en fonction des responsabilités confiées, des postes occupés, de la manière de servir, de l'esprit d'initiative

et de la réponse de l'agent aux objectifs fixés annuellement d'un commun accord avec l'autorité hiérarchique ;

- ◆ **indique** que le versement de ces indemnités interviendra mensuellement ;
- ◆ **demande** à ce qu'une réfaction ait lieu sur les montants servis à l'agent en appliquant les règles suivantes :
 - les absences pour raison médicale, hors accident de travail, sont prises en compte dès le 1^{er} jour d'absence et au prorata de celles-ci (les congés liés à un accident de travail n'interrompent donc pas le versement des indemnités, pour autant que la responsabilité de l'agent n'y soit pas engagée) ;
 - les temps de grève impacteront l'ensemble du régime indemnitaire de façon proportionnelle à la durée de la grève.

Adopté à l'unanimité.

*

**

- b. Modification du plan des effectifs – création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe par transformation d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de la modification du Plan des Effectifs par la création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe, à compter du 1^{er} août 2013 et la suppression, avec effet à la même date, d'un poste d'Adjoint Administratif de 1^{ère} classe (occupé actuellement par l'agent) ;
- ◆ **déclare** la vacance de cet emploi auprès du Centre de Gestion du Bas-Rhin.

Adopté à l'unanimité.

*

**

- c. Rapport annuel sur l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **Prend** acte du rapport annuel sur l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés.

*

**

2. Gendarmerie Intercommunale de Marckolsheim –Création du jury chargé de l'examen des avenants au marché de maîtrise d'œuvre

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **créé** le jury chargé de l'examen des avenants au marché de maîtrise d'œuvre relatif à la gendarmerie intercommunale de Marckolsheim comme suit:

1°/ *Représentants de la Communauté de Communes*

Président : Monsieur Frédéric PFLIEGERSDOERFFER ou son représentant

Membres titulaires	Membres suppléants
Georges BLANCKAERT	Jean-Marie HAEFFELI
Marc GAUTIER	Jean-Paul IMBS
Alex JEHL	Bruno KUHN

Jean-Blaise LOOS	Norbert LOMBARD
Anne-Lise ULRICH	Jean-Louis SIEGRIST

2°/ *Personnalités désignées à voix consultative*

Un représentant du Service des Affaires Immobilières de la Gendarmerie Nationale

3°/ *Personnalités qualifiées à voix consultative*

- Un représentant de l'Ordre des Architectes ;
- Un représentant de la Direction de la Construction des Services Techniques du Conseil Régional ;
- Un représentant du CAUE du Bas-Rhin ;
- Un représentant des bureaux d'études et d'ingénierie (SYNTEC)

4°/ *Autres personnalités à voix consultative*

- Le Trésorier de Marckolsheim.
- Le représentant de la Direction Départementale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes.

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Règlement d'utilisation du parc de matériel intercommunal

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de règlement d'utilisation du parc de matériel y compris celui spécifique à la location des chapiteaux en annexe ;
- ◆ **approuve** la nouvelle liste des matériels pouvant être mis à disposition ;
- ◆ **décide** de la mise à disposition des matériels aux associations au coût unitaire horaire de présence de 20 € par agent selon les modalités arrêtés par le règlement de location.

Adopté à l'unanimité.

*
**

4. Convention avec le Centre de Gestion du Bas-Rhin pour la mise à disposition de personnel pour la réalisation de la mission archivage

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **fixe** la durée d'intervention des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour la mission archivage à 22 jours ;
- ◆ **approuve** le coût d'intervention journalier à 240 € ;
- ◆ **décide** de l'inscription des crédits budgétaires nécessaires Chapitre 011 « Charges à caractère général » -Article 611 « Contrats de prestations de service » ;
- ◆ **approuve** le projet de convention arrêté sur ces bases avec le Centre de gestion ;
- ◆ **autorise** le Président à signer le projet de convention.

Adopté à l'unanimité.

C. FINANCES

1. Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) – Modalités de répartition

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **arrête** les critères de répartition de la contribution due par l'intercommunalité au titre du FPIC entre la Communauté de Communes et les communes membres selon la méthode de droit commun ;
- ◆ **prend** acte que pour l'année 2013 la contribution de la Communauté de Communes et des communes est fixée comme suit :

Collectivité	Contribution en €	%
CCRM	100 915	45,33
ARTOLSHEIM	4 889	2,20
BINDERHEIM	4 085	1,83
BOESENBIESEN	1 197	0,54
BOOTZHEIM	2 408	1,18
ELSENHEIM	3 665	1,08
HEIDOLSHEIM	1 778	0,53
HESSENHEIM	2 477	1,11
HILSENHEIM	10 674	4,79
MACKENHEIM	5 040	2,26
MARCKOLSHEIM	53 344	23,96
OHNENHEIM	3 884	1,74
RICHTOLSHEIM	1 778	0,80
SAASENHEIM	2 243	1,01
SCHOENAU	6 648	2,99
SCHWOBSHEIM	1 105	0,50
SUNDHOUSE	7 572	3,40
WITTISHEIM	8 927	4,01
TOTAL	222 629	100,00

- ◆ **charge** le Président de notifier cette répartition au représentant de l'Etat.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Budget Principal et Budget annexe Piscine - Décisions budgétaires modificatives n°1

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **se prononce favorablement** sur la décision budgétaire modificative suivante :

BUDGET GENERAL

- ❖ **Section de fonctionnement**

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
814	011	Charges à caractère général	61523	Entretien voie et réseaux	-18 000	Transfert de crédits vers le 60631
814	011	Charges à caractère général	60631	Fournitures d'entretien	+18 000	Pièces nécessaires à l'entretien de l'éclairage public
023	20	Immobilisations corporelles	20422	Subvention d'équipement	+8 800	ATILAC (numérisation des réseaux et programmes)
020	21	Immobilisations corporelles	21318	Autres constructions	-8 800	

❖ **Section d'investissement**

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
01			001	Déficit d'investissement reporté	-226 484,04	Demandé par trésorerie (contraction des montants au budget en dépense et recette)
020	21	Immobilisations corporelles	2183	Matériel de bureau et mat. informatique	+ 35 000	Modernisation de l'architecture informatique et sécurisation des réseaux
020	21	Immobilisations corporelles	21318	Autres constructions	-35 000	
01	45	Comptabilité distincte rattachée	4572	Opérations sur voirie - recettes	+ 1 859 149,61	Apurement des comptes d'opérations sur voirie

Recettes :

Fonction	Article	Intitulé	Montant	Observations
01	001	Excédent d'investissement reporté SIE SUNDHOUSE/WITTISHEIM	-226 484,04	Demandé par trésorerie
01	1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	+ 1 859 149,61	Apurement des comptes d'opérations sur voirie

BUDGET PISCINE

❖ **Section de fonctionnement**

Dépenses :

Fonction	Chapitre	Intitulé	Article	Intitulé	Montant	Observations
413	67	Charges exceptionnelles	6718	Autres charges except. sur op de gestion	+ 681	Franchise sur sinistre porte piscine
413	011	Charges à caractère général	6156	Maintenance	- 681	

- ◆ **décide** de l'attribution, eu égard son intérêt communautaire, d'une subvention complémentaire de 8 800 € à l'association ATILAC pour la numérisation des réseaux et des programmes télévisuels.

Adopté à l'unanimité.

**

3. Subventions aux sections des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Marckolsheim et Sundhouse

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'octroi d'une subvention de 2 500 € aux Jeunes Sapeurs-Pompiers de Marckolsheim et de 2 500 € aux Jeunes Sapeurs-Pompiers de Sundhouse ;
- ◆ **décide** d'inscrire les crédits afférents au chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » – Article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » - Fonction 113 « Pompiers, incendie secours »

Adopté à l'unanimité.

D. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

1. Voirie

- a. Aménagement de la rue du Cimetière à Hilsenheim - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la Commune

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** que la maîtrise d'ouvrage globale de l'opération soit confiée à la Commune de Hilsenheim;
- ◆ **approuve** les termes du projet de convention ;
- ◆ **autorise** le Président ou le Vice-Président délégué à signer ce projet.

Adopté à l'unanimité.

*

**

- b. Travaux d'entretien – Programme 2013

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la consistance des travaux d'entretien, tels que présentés ;
- ◆ **autorise** le Président à lancer la consultation relative à la dévolution des travaux selon les dispositions du Code des Marchés Publics ;
- ◆ **autorise** le Président à signer tout acte en relation avec le dossier ;
- ◆ **sollicite** toutes les aides possibles pour le financement des travaux.

Adopté à l'unanimité.

*

**

1. Habitat – Plan Local de l'habitat – Engagement de la démarche de diagnostic

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** d'engager la procédure d'élaboration d'un premier Plan Local de l'Habitat ;
- ◆ **décide** de l'association des personnes morales qu'elle juge utile à cette élaboration avec la mise en place d'un comité de pilotage ;
- ◆ **autorise** le Président à définir avec le Préfet les modalités d'association de l'Etat à l'élaboration ;
- ◆ **décide** de faire appel à des cabinets d'études spécialisés en vue d'accompagner la collectivité dans la démarche d'élaboration du Plan Local de l'Habitat ;
- ◆ **approuve** la constitution d'un groupement de commandes pour l'élaboration de Plans Locaux de l'Habitat entre les Communautés de Communes du Ried de Marckolsheim et de Sélestat ;

- ◆ **décide** de confier la coordination de ce groupement de commandes à la Communauté de Communes de Sélestat et environs ;
- ◆ **autorise** le Président à signer tous les documents nécessaires à la réalisation du projet.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Réseaux

- a. Avenant n°1 à la convention de concession gaz passée entre GRDF et l'ex-CCME

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet d'avenant n°1 avec GRDF ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

*
**

- b. Avenant n°1 à la convention de concession électrique passée avec ERDF

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le nouveau projet de contrat de concession avec ERDF ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

*
**

- c. Convention relative à l'application de l'article 8 du cahier des charges de concession électrique « Intégration des ouvrages dans l'environnement »

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de convention joint au présent rapport ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

E. SERVICES A LA PERSONNE

1. Périscolaire de Marckolsheim – Aménagement d'une salle de restauration

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de création d'un espace supplémentaire destiné à la salle de restauration du périscolaire de Marckolsheim tel que présenté en séance ;
- ◆ **approuve** le montant des travaux d'un montant de 58 500 € HT et son plan de financement ;
- ◆ **décide** de solliciter toutes aides financières nécessaires à la réalisation du plan de financement ;
- ◆ **décide d'inscrire** les crédits nécessaires au budget principal - Chapitre 21 « Immobilisations corporelles » – Article 2141 « Constructions sur sol d'autrui- Bâtiments publics »- Fonction

643 financés par un prélèvement identique sur le chapitre 21 – Article 21318 « Autres bâtiments publics » ;

- ◆ **autorise** le Président à mettre en œuvre les procédures de passation des marchés publics de travaux conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics ;
- ◆ **autorise** le Président à signer tous les documents, actes, contrats et marchés nécessaires à l'exécution de l'opération ;
- ◆ **autorise** le Président à déposer les demandes d'autorisations d'urbanismes s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Rapport d'activités 2012 de l'AGF pour le Multi accueil de Marckolsheim, le Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et le Périscolaire d'Heidolsheim

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **prend connaissance** le rapport d'activités présenté par l'AGF du Bas-Rhin pour chaque structure.

*
**

1. Périscolaire Marckolsheim Elsenheim– Autorisation du Président à signer le marche

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **autorise** le Président à signer le nouveau marché de gestion des structures périscolaires de Marckolsheim et Elsenheim avec l'AGF du Bas-Rhin pour la période du 1^{er} septembre 2013 au 15 août 2015.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Mise à disposition des locaux périscolaires à l'Association ESPACE ENFANTS

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **valide** le projet de convention de mise à disposition des locaux des sites périscolaires de Wittisheim et Sundhouse à l'association Espace Enfants pour la période du 8 juillet au 2 août 2013 ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la convention de mise à disposition.

F. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DURABLE

1. Projet de restauration de l'Altwasser – Convention avec l'ONF

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de convention établi entre l'Office National des Forêts et la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim pour la réalisation d'un programme de remise en eau d'un ancien bras du Rhin situé en forêt domaniale ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Subvention à l'association OBSTGARDE

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'octroi d'une subvention de 800 € à l'association OBSTGARDE ;
- ◆ **décide** d'inscrire les crédits afférents au chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » – Article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » - Fonction 928 « Environnement »

Adopté à l'unanimité.

G. ANIMATION SOCIOCULTURELLE

1. Médiathèques

a. Règlement intérieur

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de règlement intérieur des médiathèques.

Adopté à l'unanimité.

*
**

b. Charte d'accueil des publics

Rapporteur : Monsieur Georges BLANCKAERT, Vice-Président.

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet de charte d'accueil des publics des médiathèques.

Adopté à l'unanimité.

*
**

c. Chartes informatique et documentaire

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** les projets de charte informatique et de la charte documentaire des médiathèques.

Adopté à l'unanimité.

H. PROMOTION DU TERRITOIRE

1. Adhésion annuelle au service local d'Azur FM

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **autorise** le Président à signer la convention de service avec Azur FM ;
- ◆ **approuve** le versement de la contribution 2013 d'un montant de 3 410,82 € -Chapitre 011 « Charges à caractère général »- Article 611023 « Contrats de prestations de service » (4 000 € ont été budgétés à cet effet au Budget Primitif 2013).

Adopté à l'unanimité.

2. Subvention à l'association ERASSME

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'octroi d'une subvention de 300 € à l'association ERASSME ;
- ◆ **décide** d'inscrire les crédits afférents au chapitre 65 « Autres charges de gestion courantes » – Article 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » - Fonction 925 « Interventions sociales »

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Numéricâble - Rapport d'activités 2012

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **prend acte** du rapport d'activités Numéricâble 2012.

I. DIVERS

1. **Intervention de Monsieur le Maire de Schoenau sur la répartition des sièges au sein de la Communauté de Communes**

Fait à Marckolsheim, le 27 juin 2013

Le Président,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

